

Salaire et frais du président et chef de la direction – 2e trimestre 2021-2022

Salaire, indemnités et allocations annuelles (2021-2022)

- Le salaire, les indemnités et les allocations annuelles du président et chef de la direction de la SQDC sont établis selon le décret gouvernemental 164-2019, daté du 27 février 2019.

[Lien vers le décret](#)

Frais liés au déplacement

- 2e trimestre 2021-2022 (du 20 juin 2021 au 11 septembre 2021 selon les périodes comptables de la SQDC)

Frais de déplacement au Québec*

Description	Date	Hébergement	Repas incluant repas avec invités	Transport
S.O.		- \$	- \$	

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Frais de fonction*

- 2e trimestre 2021-2022 (du 20 juin 2021 au 11 septembre 2021 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Date	Coût
Repas avec invités		S. O.
Frais de repas dans le cadre de ses fonctions et réunions internes		S. O.

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Véhicule de fonction*

- 2e trimestre 2021-2022 (du 20 juin 2021 au 11 septembre 2021 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Essence	Entretien	Location
Véhicule	350,72 \$	(1 757,14) \$	4 308,89 \$

*Il s'agit des frais qui ont été payés au cours de cette période comptable.
